


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 16 novembre 2023**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 40	Date convocation : 09/11/2023
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 09/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des Sports de Monheurt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°125-2023** – Administration générale / Gouvernance  
**Modification du règlement intérieur des instances de la**  
**Communauté de Communes**  
 Annexe 3 : Règlement intérieur

Acte rendu exécutoire  
 après le dépôt en  
 Préfecture : 21/11/2023  
 Publication : 21/11/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain					X	
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à LEVEUR Brigitte		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis			X	Pouvoir à CAUSERO Jean-Pierre		
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel			X	Pouvoir à Christine AGOSTI		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

<b>MONHEURT</b>	ARMAND José	X				
<b>MONTPEZAT d'AGENAIS</b>	SEIGNOURET Jacqueline	X				
<b>NICOLE</b>	COLLADO François	X				
<b>PORT-STE-MARIE</b>	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
<b>PRAYSSAS</b>	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
<b>PUCH d'AGENAIS</b>	MAILLE Alain	X				
<b>RAZIMET</b>	TEULLET Daniel	X				
<b>SAINT-LAURENT</b>	TREVISAN Jocelyne	X				
<b>SAINT-LEGER</b>	SAUBOI Bernard	X				
<b>SAINT-LEON</b>	BUGER Nathalie	X				
<b>SAINT-PIERRE de BUZET</b>	YON Patrick	X				
<b>SAINT-SALVY</b>	VISINTIN Jacques			X	Pouvoir à BOE Jean-Marie	
<b>SAINT-SARDOS</b>	MEROT Marie-Thérèse	X				
<b>SEMBAS</b>	LASCOMBES Aurore	X				
<b>Soit, pour cette séance :</b>		40	5			1

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

**Délibération n°125-2023** – Administration générale / Gouvernance  
**Modification du règlement intérieur des instances de la**  
**Communauté de Communes**  
 Annexe 3 : Règlement intérieur

Acte rendu exécutoire  
 après le dépôt en  
 Préfecture : 21/11/2023  
 Publication : 21/11/2023

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils des EPCI comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Il est proposé de modifier ce règlement intérieur afin de le mettre à jour suite aux élections au sein de la Communauté de Communes du 30 octobre 2023.

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur et rappelle que celui-ci doit constituer une référence pour les élus et agents de la collectivité.

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- Approuve** le règlement intérieur du Conseil Communautaire tel que présenté par Monsieur le Président et joint en annexe à la présente délibération.
- Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

